

NATIONS UNIES

Assemblée  générale
CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

Commission des questions
politiques spéciales et
de la décolonisation
(Quatrième Commission)
18e séance
tenue le
11 novembre 1998
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SÉANCE

Président : M. MACEDO (Mexique)

puis : M. CHUN (République de Corée)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/53/SR.18
18 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

98-82283 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite) (A/53/13, A/53/471, A/53/472, A/53/518 et Corr.1, A/53/551, A/53/569, A/53/644, A/C.4/53/L.9 et L.10)

1. M. DAUSÁ (Cuba) dit que la délégation cubaine souhaite exprimer sa reconnaissance à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour l'action remarquable qu'il mène en faveur des réfugiés palestiniens. La question des réfugiés n'ayant toujours pas reçu de solution définitive, Cuba estime nécessaire le maintien de l'Office, qui constitue un filet de protection pour une population vulnérable ainsi qu'un élément de stabilité dans une région turbulente.
2. Le rapport du Commissaire général de l'Office sur la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/13) révèle les conditions difficiles dans lesquelles l'Office doit exercer sa tâche, en raison, notamment, de l'insuffisance de ses ressources. À cet égard, Cuba tient à manifester sa reconnaissance à tous ceux qui ont fourni un appui et apporté des contributions à l'Office. Pour sa part, Cuba appuie l'appel lancé par l'Office pour le maintien et l'accroissement des contributions et des ressources afin que l'Office puisse faire face aux grands défis auxquels il est confronté pour mener à bien ses activités en matière de secours, de santé, d'éducation et de promotion de l'emploi pour les réfugiés. S'adressant aux pays qui ont exprimé leur appui politique au processus de paix et soutenu l'objectif d'un règlement du problème palestinien et qui disposent des possibilités financières appropriées, la délégation cubaine leur demande instamment de répondre à l'appel de l'Office; en outre, elle demande aux autres pays de manifester également leur solidarité avec le peuple palestinien dans le besoin. Pour sa part, Cuba continuera d'apporter son soutien politique aux activités de l'Office et, malgré une situation économique et financière très difficile, poursuivra ses efforts pour que les jeunes palestiniens puissent suivre une formation professionnelle à Cuba dans le domaine de la santé ou dans d'autres domaines afin de pouvoir un jour travailler au service de leur peuple.
3. M. DUVAL (Canada) dit que, tout en se félicitant du Mémoire de Wye River qui constitue une nouvelle étape sur le chemin de la paix et de la réconciliation entre Israël et ses voisins arabes, la délégation canadienne estime que l'objectif final est de parvenir à une paix juste, générale et durable qui garantisse la sécurité, la stabilité et la prospérité de tous les peuples de la région. Aussi le Canada demande-t-il instamment aux parties en présence de redoubler d'efforts pour négocier une paix générale fondée sur le principe de l'échange de territoires contre la paix et sur les dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.
4. Le Canada se préoccupe de la situation humanitaire des réfugiés depuis de nombreuses années. En 1992, il a assumé la présidence du Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés qui, à ce jour, a pu réunir plus de 100 millions de dollars des États-Unis pour améliorer les conditions d'existence des réfugiés de Cisjordanie, de Gaza, de Jordanie, du Liban et de Syrie. En 1996, le Canada a dirigé une mission chargée d'étudier les difficiles conditions qui règnent dans les camps de réfugiés au Liban et a formulé des recommandations en vue

d'améliorer la situation dans ces camps. Pour mettre en oeuvre ces recommandations, la somme de 17 millions de dollars a été réunie, dont la plus grande partie sera remise sous forme de contributions supplémentaires à l'UNRWA. De plus, le Canada a dirigé une mission qui s'est rendue, en octobre, dans cinq camps de réfugiés en Cisjordanie et à Gaza, caractérisés par le surpeuplement et une forte densité de population, où l'UNRWA se heurte à d'énormes difficultés pour assurer les services de base aux réfugiés. Compte tenu de ces circonstances, le Canada espère que les membres de la communauté internationale auront présent à l'esprit le rôle capital de l'UNRWA lorsqu'ils se rendront à la réunion des pays donateurs prévue dans le Mémoire de Wye.

5. Comme l'indique le Commissaire général dans son rapport (A/53/13), les problèmes financiers de l'UNRWA ont affecté la qualité et le nombre des services que l'Office fournit aux réfugiés palestiniens. De plus, les autorités israéliennes ont imposé des restrictions à la liberté de circulation du personnel de l'UNRWA en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza ainsi que l'obligation d'obtenir des permis. D'autre part, l'Autorité palestinienne n'a pas encore remboursé à l'Office les montants versés au titre de la taxe sur la valeur ajoutée, qui s'élèvent à 19 millions de dollars. En conséquence, le Canada demande au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de faire tout leur possible pour permettre à l'UNRWA de s'acquitter de son mandat humanitaire jusqu'à ce qu'une solution politique soit trouvée pour la question des réfugiés.

6. Malheureusement, les plus touchés par les crises financières de l'Office sont les réfugiés. Aussi le Canada demande-t-il instamment à la communauté internationale d'accepter sa part de responsabilité et d'apporter une contribution à l'UNRWA. Depuis la signature de l'Accord d'Oslo en 1993, le Canada a contribué aux activités de l'UNRWA pour un montant de 85 millions de dollars canadiens et, en 1998, en dépit de fortes pressions budgétaires, il a maintenu sa contribution de 10 millions de dollars canadiens. De plus, il a répondu à l'appel lancé par l'UNRWA en faveur du Liban et aussi contribué à la remise en état de logements en Cisjordanie, à Gaza et en Jordanie et au transfert du siège de l'Office de Vienne à Gaza. Au total, les contributions faites par le Canada en 1998 s'élèvent à près de 12 millions de dollars canadiens, soit 20 % de plus que les contributions annoncées. Outre ces apports financiers, le Canada s'efforce d'aider l'UNRWA à améliorer l'efficacité de son fonctionnement. Le Canada continuera de coopérer avec l'UNRWA et les autres donateurs afin que l'Office puisse s'acquitter de son important mandat humanitaire.

7. M. TURKOGLU (Turquie) dit que, bien que le Mémoire de Wye offre des perspectives nouvelles pour la paix et la stabilité de la région, le climat politique demeure très instable. Aussi l'Assemblée générale doit-elle examiner quant au fond la situation de l'UNRWA dont le mandat est un élément complémentaire du processus de paix.

8. Comme l'indique le Commissaire général dans son rapport (A/53/13), l'UNRWA rencontre d'énormes difficultés dans l'exécution de son mandat du fait que ses ressources ont diminué alors que le nombre de réfugiés dont il doit s'occuper a augmenté. Toutefois, l'Office a pu continuer à dispenser les services essentiels aux réfugiés grâce au dévouement de son personnel, aux sacrifices des pays d'accueil et au travail des réfugiés palestiniens eux-mêmes. Cependant, une

réponse plus énergique aux besoins des réfugiés palestiniens en matière économique, culturelle et sociale, qui ne perde pas de vue les grands objectifs politiques, contribuerait à la stabilisation de la région et à l'instauration d'un climat de paix. Or, ces objectifs auxquels la communauté internationale s'efforce de parvenir depuis 50 ans resteront inaccessibles si l'Office ne dispose pas des ressources nécessaires. De plus, si l'UNRWA voit son rôle diminuer, les progrès réalisés jusqu'ici risquent d'être anéantis.

9. La communauté internationale doit tenir compte de l'augmentation de la pauvreté et du chômage parmi les réfugiés palestiniens et de la détérioration alarmante de leurs conditions socio-économiques et donc fournir un soutien plus important à l'Office. En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et président du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, la Turquie continuera de fournir son appui à l'Office.

10. M. TEKAYA (Tunisie) dit que la tragédie des réfugiés palestiniens expulsés de leur patrie et de leurs foyers est une question humanitaire dans laquelle la communauté internationale doit assumer ses responsabilités. Tant qu'il ne sera pas trouvé une solution juste, globale et durable qui tienne compte des droits légitimes des réfugiés, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies, l'UNRWA doit poursuivre sa tâche pour soulager les souffrances des réfugiés en leur fournissant une assistance dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et des services sociaux de base.

11. La Tunisie tient à remercier l'Office pour la noble tâche qu'il exerce en faveur des réfugiés palestiniens malgré les difficiles conditions dans lesquelles il doit travailler. Comme le dit le Commissaire général dans son rapport (A/53/13), la période comprise entre le 1er juillet 1997 et le 30 juin 1998 a été marquée par l'absence de progrès dans le processus de paix dans la région, ce qui a contribué à accroître les tensions et à accentuer la frustration et le découragement des réfugiés. La situation des réfugiés dans toutes les zones qui sont du ressort de l'UNRWA demeure précaire parce que le chômage a augmenté, les revenus sont très faibles, l'infrastructure est mise à mal et les restrictions à la circulation des personnes se poursuivent de même que le bouclage des territoires palestiniens. Cette situation a porté préjudice aux travaux de l'UNRWA, en particulier en Cisjordanie et à Gaza. De plus, l'Office s'est vu contraint d'adopter des mesures d'austérité en raison de la crise financière qu'il traverse, ce qui a entraîné les protestations des réfugiés et donné le sentiment que la communauté internationale ne respectait pas ses obligations.

12. Il est déplorable que, dans une situation de croissance démographique et donc de besoins accrus, l'Office ait dû réduire ses activités. Cet état de chose a pour effet d'augmenter les souffrances des réfugiés et l'incertitude de leur avenir. C'est pourquoi la Tunisie exhorte la communauté internationale, et notamment les pays riches, à accroître leurs contributions à l'UNRWA pour que celui-ci puisse s'acquitter de son mandat. Pour sa part, la Tunisie a décidé de renouveler sa contribution en 1998 car elle est convaincue que l'UNRWA doit poursuivre sa noble mission tant qu'on ne parviendra pas à un règlement global et durable qui permette aux réfugiés de retourner dans leurs foyers et de recevoir une indemnisation. Enfin, la Tunisie exprime sa gratitude aux pays hôtes et aux pays donateurs pour l'aide qu'ils ont fournie à l'UNRWA.

13. M. ZOHAR (Israël) prend note avec satisfaction des commentaires constructifs qui ont été faits sur le Mémorandum de Wye. Israël est d'accord sur le fait qu'il n'y a pas d'autre solution que la paix et reconnaît la valeur du Programme de mise en oeuvre de la paix de l'UNRWA, visant à enseigner aux enfants les principes de paix, démocratie et tolérance et à faire comprendre l'importance de la solution des conflits. Le Ministère des affaires étrangères d'Israël à Jérusalem a mis au point un programme semblable dont l'objet est d'essayer, avec l'aide de pays épris de paix comme la Norvège, d'établir un dialogue authentique de paix entre israéliens et palestiniens au niveau local. En Israël, la langue et la culture arabes sont enseignées aux enfants juifs pour leur faire mieux connaître et comprendre leurs voisins.

14. Depuis 50 ans, la question des réfugiés arabes fait l'objet de discussions année après année. Israël pense lui aussi que l'heure est venue de trouver une solution à ce problème et est convenu en principe avec ses voisins d'examiner la question dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient car c'est là le seul contexte approprié pour le faire. La Commission devrait concentrer son attention sur les aspects humanitaires de cette question et non sur ses aspects politiques.

15. L'orateur souligne que, loin d'avoir été créé par Israël, le problème des réfugiés arabes est le résultat du refus des États arabes d'accepter la création d'Israël en tant que nation démocratique et libre conformément aux droits inaliénables du peuple juif. La guerre de 1948 a été le fait de la partie arabe, sur laquelle retombe la responsabilité historique du problème des réfugiés de Palestine.

16. Le représentant d'Israël signale en outre que, depuis la signature de divers accords entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), c'est de l'Autorité palestinienne que dépendent aujourd'hui, dans leur grande majorité, les Palestiniens, et notamment les réfugiés, de la Bande de Gaza et de Cisjordanie.

17. Tant que la Commission ne tiendra pas compte de ces aspects pour analyser la situation avec réalisme, Israël ne pourra pas apporter sa voix à l'UNRWA, ce qui ne l'empêche pas de reconnaître l'importante oeuvre humanitaire de l'Office.

18. Dans son dernier rapport, l'UNRWA signale des restrictions qui ont été occasionnellement imposées par Israël et par l'Autorité palestinienne, pour des raisons de sécurité et qui ont limité temporairement la liberté de circulation. Le représentant d'Israël assure la Commission qu'Israël s'emploie à réduire les tensions dans la région, conscient que cela aura, à son tour, pour effet de réduire le besoin d'imposer des restrictions à mesure que progresse le processus de paix. Néanmoins, des actes lamentables de terrorisme continuent de se produire, le plus récent étant l'explosion d'une bombe à Jérusalem le 6 novembre. Le Secrétaire général lui-même, M. Kofi Annan, a déploré cet acte qui a causé des morts et ajouté de nouvelles souffrances. Israël exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour son humanité, sa solidarité avec les victimes et son soutien indéfectible en faveur de la paix. En dépit des actes de terrorisme, des restrictions temporaires n'ont été imposées qu'occasionnellement puisque la politique d'Israël vise à faciliter les relations économiques entre les Israéliens et les Palestiniens qui se rendent en Israël pour travailler. Il importe de souligner que le terrorisme ne nuit pas moins à la cause

palestinienne qu'aux Israéliens et que les deux parties doivent s'efforcer dans toute la mesure du possible d'éviter ce genre d'actions.

19. Enfin, dans le cadre du processus de rationalisation des Nations Unies, il conviendrait de réduire à une seule les résolutions sur le point examiné, supprimant ainsi le verbiage politique et les observations tendancieuses et permettant de se concentrer avec profit sur l'aspect humanitaire fondamental de la question des réfugiés.

20. M. TANAKA (Japon) dit que le Japon a soutenu activement les efforts faits au niveau international pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et que la communauté internationale a accueilli avec satisfaction la signature du Mémorandum de Wye par les autorités israéliennes et palestiniennes. Aussi, le Japon espère-t-il que les deux parties appliqueront l'accord en conséquence.

21. L'UNRWA continue de faire face à une situation financière critique qui l'a obligé à réduire les services de base dispensés aux réfugiés palestiniens. La communauté internationale se doit de répondre aux besoins urgents de l'Office en lui apportant une coopération accrue. La contribution financière du Japon en 1997 s'est élevée à 12,6 millions de dollars, y compris des montants destinés à des projets concrets de construction et de remise en état d'écoles et de centres de formation. De plus, le Japon a fait don de 7,3 millions de dollars pour des programmes d'aide alimentaire et d'aide d'urgence au Liban. En outre, il a envoyé des experts qui ont contribué aux activités de formation professionnelle dans les pays voisins de la région et a reçu des boursiers qui ont suivi des stages de formation professionnelle au Japon. Le Japon est décidé à continuer de fournir une assistance pour le développement et la stabilisation de la région palestinienne.

22. M. Chun (République de Corée) prend la présidence.

23. Mme NGUYEN (Viet Nam) dit que la délégation vietnamienne félicite le Commissaire général de l'UNRWA et le personnel de l'Office pour le professionnalisme, la compétence et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés de leur tâche et pour le rapport détaillé présenté (A/53/13) qui contient une description des différents programmes mis en oeuvre par l'Office et montre la souplesse dont celui-ci fait preuve dans ses activités.

24. La délégation vietnamienne félicite l'UNRWA pour les services qu'il assure aux 3,5 millions de réfugiés palestiniens grâce à ses divers programmes et malgré les limites imposées par sa situation financière; par ailleurs, elle partage la préoccupation exprimée par le président de la Commission consultative de l'UNRWA devant la situation financière de l'Office. Eu égard à la détérioration des conditions de vie des réfugiés palestiniens, il est indispensable d'augmenter les contributions à l'UNRWA. Selon le Viet Nam, seul un accord général de paix pourra résoudre le problème des réfugiés. En attendant, c'est l'UNRWA qui continue d'offrir une lueur d'espoir aux réfugiés.

25. La communauté internationale se félicite de la signature récente du Mémorandum de Wye; elle espère que les parties respecteront les engagements contractés et qu'elles réussiront à vaincre les obstacles qui empêchent encore de parvenir à une paix définitive et durable comprenant la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Viet Nam réaffirme son entier

soutien à la juste lutte du peuple palestinien et est certain que les réfugiés palestiniens continueront de bénéficier de la coopération internationale.

26. M. AL-OTAIBI (Koweït) remercie le Commissaire général de l'UNRWA de son rapport détaillé (A/53/13) sur les activités de l'Office ainsi que des efforts déployés par l'Office pour s'acquitter de son importante mission en dépit des difficultés financières auxquelles il est confronté. La communauté internationale se doit de fournir une aide économique à l'UNRWA pour que les services qu'il assure aux réfugiés palestiniens n'aient pas à pâtir de cette situation difficile.

27. Le Koweït réaffirme la position arabe quant à la responsabilité internationale à l'égard du problème des réfugiés palestiniens et quant à la nécessité pour l'UNRWA de poursuivre sa tâche jusqu'à ce que soit trouvée une solution conforme à la résolution 194 de l'Assemblée générale. Le Koweït rejette toute réduction des services fournis aux réfugiés dans les zones où l'Office exerce son action et souligne qu'il est indispensable que celui-ci continue de mettre en oeuvre ses programmes dans tous les domaines d'activité.

28. Le Koweït a apporté une assistance économique aux réfugiés palestiniens, contribué aux projets d'infrastructure par l'intermédiaire des institutions financières internationales et maintenu sa contribution financière annuelle de 1,5 million de dollars, car il est convaincu du caractère juste de la cause palestinienne.

29. La souffrance du peuple palestinien a augmenté en raison des politiques appliquées par Israël dans les territoires occupés sous prétexte de protéger la sécurité nationale et de lutter contre le terrorisme. Ces prétextes ne justifient pas les fermetures de frontières, la destruction d'habitations, la confiscation de terres, l'établissement de colonies de peuplement ni les détentions en violation des normes élémentaires du droit international et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le Koweït appuie la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies sur les réfugiés et, en particulier, celles relatives au principe de l'échange de territoires contre la paix.

30. Il faut qu'Israël respecte les accords conclus afin que le peuple palestinien puisse jouir de ses droits, notamment du droit de créer un État indépendant sur son propre territoire.

31. M. SQUADRON (États-Unis d'Amérique) réaffirme le ferme soutien que les États-Unis apportent à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et reconnaît l'importante tâche humanitaire de l'Office. Les États-Unis étant le plus gros contributeur au budget de l'UNRWA tiennent tout particulièrement à ce que l'Office traite les problèmes dans une optique globale et juste et d'une manière qui garantisse sa stabilité financière à l'avenir. Les États-Unis exhortent l'UNRWA à poursuivre le dialogue avec ses principaux donateurs en vue d'ébaucher une vision stratégique pour l'avenir qui permette de définir les priorités en fonction de prévisions financières réalistes. En 1998, les États-Unis ont fourni 70 millions de dollars au budget de l'Office et plus de 1,6 million pour des projets concrets de mise en oeuvre de la paix. Les États-Unis continueront de coopérer étroitement avec les autres donateurs et avec l'Office pour l'aider à

résoudre ses problèmes financiers mais le montant de leur contribution dépendra essentiellement des progrès réalisés dans l'élaboration d'une vision stratégique.

32. Le représentant des États-Unis souligne qu'un «appui politique» n'est pas la même chose qu'un appui réel. Les Palestiniens ont besoin d'être aidés. Il existe un cadre pour l'appui politique, à savoir le processus de paix au Moyen-Orient. Pour appuyer cet effort, l'Assemblée générale a à sa disposition la «résolution positive». Toutefois, la paix durable dans la région sera le résultat de la coopération entre les parties intéressées. Les États-Unis approuveront toute résolution relative aux travaux de l'UNRWA mais s'opposeront à toute résolution qui préjuge de la solution de problèmes qu'il appartient aux parties de résoudre.

33. Le Mémoire de Wye signé par les autorités israéliennes et palestiniennes prévoit l'organisation en 1998 d'une conférence au niveau ministériel dont l'objet est d'obtenir un soutien accru des donateurs pour le développement économique de Gaza et de la Cisjordanie. À la fin du mois, une conférence réunira les pays donateurs à Washington et, prochainement, aura également lieu la conférence pour les annonces de contributions à l'UNRWA. Il est extrêmement important que la communauté internationale manifeste son appui sans faille aux Palestiniens.

34. Il y a deux manières d'offrir une véritable assistance au peuple palestinien : soit en contribuant aux programmes internationaux d'assistance soit en fournissant des services et un appui matériel en nature. Les fonds doivent aller directement à l'UNRWA, qui opère dans la région, ou être affectés au développement économique de Gaza et de la Cisjordanie. Les pays qui ne peuvent pas faire une contribution financière doivent apporter leur soutien au processus de paix au Moyen-Orient et appuyer la «résolution positive».

35. M. AL-ZAYANI (Bahreïn) dit que le rapport de l'Office est semblable à celui des années précédentes et remercie le Commissaire général de l'UNRWA, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, la Commission consultative et les fonctionnaires de l'Office pour les efforts qu'ils déploient sans relâche pour protéger les finances de l'Office afin que celui-ci puisse s'acquitter de sa noble mission.

36. Cinquante ans ont passé et les réfugiés palestiniens continuent de vivre une situation très difficile dans un climat de plus en plus tendu. L'UNRWA fournit une aide en matière d'éducation, de santé, d'assistance sociale et de travail. Le rapport du Commissaire général indique que le financement insuffisant enregistré depuis 1993 a eu des répercussions défavorables sur les programmes d'éducation, lesquels n'ont pas pu faire face à l'augmentation de la population d'âge scolaire. La qualité de l'enseignement a baissé malgré les méthodes de planification et de rationalisation appliquées par l'Office. De même, les programmes relatifs à la santé ont subi le contrecoup de cette situation.

37. Bahreïn partage l'inquiétude du reste du monde devant la détérioration de la situation financière de l'UNRWA et souligne qu'il a fallu prendre des mesures d'austérité du fait que les dons n'ont réussi à couvrir que le déficit budgétaire de base. Bahreïn loue les efforts faits par l'UNRWA et espère que,

grâce aux apports des pays donateurs, l'Office pourra assainir sa situation financière afin d'être en mesure d'améliorer ses services et de s'occuper d'un nombre toujours croissant de réfugiés.

38. M. DROUSHIOTIS (Chypre) dit que Chypre s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne et remercie le Commissaire général de l'UNRWA pour son rapport. Il tient aussi à remercier l'Office pour sa contribution à l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien et à la stabilité de la région, facteurs essentiels d'une paix et d'une sécurité durables au Moyen-Orient.

39. En tant que pays voisin qui a subi une expérience semblable de déplacements de populations et de désastre économique, Chypre comprend qu'il est important de soulager les souffrances et de mettre en place les conditions nécessaires au développement socio-économique, tout en étant consciente du droit permanent et inaliénable des personnes secourues de rentrer dans leurs foyers et récupérer leurs biens.

40. Chypre prend note avec préoccupation de la grave situation financière de l'UNRWA et de ses répercussions sur les services fournis par l'Office. La délégation chypriote rappelle que, dans son Rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général des Nations Unies appelle l'attention sur le fait que les services assurés par l'Office se sont détériorés depuis 1993, date à laquelle les réductions budgétaires ont commencé à être pratiquées.

41. La tâche humanitaire de l'UNRWA s'est ressentie non seulement des restrictions budgétaires mais aussi du climat politique tendu ainsi que de l'imposition incessante de mesures de sécurité en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Il y a lieu de remercier les fonctionnaires de l'Office pour la constance et le dévouement dont ils ont fait preuve en dépit de ces problèmes.

42. Eu égard à cette situation, Chypre se joint aux appels urgents qui ont été lancés pour que soient augmentées les contributions à l'UNRWA afin que celui-ci puisse poursuivre ses activités. Chypre exprime sa gratitude au Secrétaire général des Nations Unies pour la visite qu'il a faite dans la région au printemps 1998, l'intérêt qu'il a manifesté pour les pays et les peuples du Moyen-Orient et son appel en faveur d'une augmentation des contributions à l'Office.

43. Convaincue que l'une des conditions fondamentales d'une paix et d'une sécurité durables est l'amélioration de la qualité de vie de tous les peuples de la région, Chypre s'est jointe aux efforts faits au niveau international pour soutenir le développement économique du peuple palestinien. À cet égard, outre qu'elle a augmenté sa contribution annuelle à l'UNRWA, Chypre a mis au point en 1996 son propre plan d'assistance aux Palestiniens qui prévoit, entre autres, la construction de deux centres médicaux en Cisjordanie, dont le coût s'élève à 2,2 millions de dollars, ainsi qu'un programme global d'assistance et de formation technique auquel participent près de 100 fonctionnaires palestiniens et qui comprend des visites d'experts chypriotes dans les zones autonomes pour évaluer les résultats.

44. Chypre se félicite de la signature du Mémoire de Wye qui permettra de reprendre les négociations sur le statut permanent prévues dans l'Accord d'Oslo

et de respecter les engagements contractés aux termes de l'Accord intérimaire. Elle réaffirme son ferme soutien à une solution juste et globale au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions des Nations Unies, et souligne l'importance d'une économie saine pour la stabilité sociale et politique du peuple palestinien, laquelle est indispensable à la paix. Enfin, la délégation chypriote apporte son soutien total au renouvellement du mandat de l'UNRWA.

45. M. SHENG GUOFANG (Chine) remercie le Commissaire général de l'UNRWA pour son rapport annuel sur les activités de l'Organisation et rend hommage aux fonctionnaires de l'Office pour les efforts remarquables qu'ils déploient pour surmonter les problèmes de l'Office et continuer de fournir leur aide précieuse aux réfugiés palestiniens.

46. Selon la délégation chinoise, le problème des réfugiés palestiniens dure depuis bien trop longtemps; il y a lieu d'espérer que Palestiniens et Israéliens respecteront les accords qu'ils ont signés, afin que les entraves au processus de paix soient éliminées et que le peuple palestinien puisse enfin vivre en paix et en toute tranquillité.

47. La mission de l'UNRWA, reflet de la volonté de la communauté internationale de résoudre le problème des réfugiés palestiniens, est extrêmement importante pour le succès du processus de paix. Aussi la crise financière que traverse l'Office est-elle un motif de grave préoccupation. L'UNRWA, les pays donateurs, les gouvernements hôtes, les autres organismes des Nations Unies et la communauté internationale en général doivent unir leurs efforts pour permettre à l'Office de surmonter ses problèmes financiers et de reprendre son action irremplaçable. De même, il convient d'espérer que l'UNRWA poursuivra ses efforts visant à accroître l'efficacité de ses méthodes de gestion afin d'améliorer ses services aux réfugiés.

48. Par le passé, la Chine a fourni toute l'assistance qu'il lui était possible de fournir, soit par l'intermédiaire de l'Office soit dans un cadre bilatéral. Malgré les inondations dont a souffert la Chine au cours de l'année, le Gouvernement chinois a décidé de continuer à apporter une contribution à l'UNRWA, manifestant ainsi l'intérêt qu'il porte au problème des réfugiés palestiniens et son entier soutien à l'Office.

49. M. SURYO-DI-PURO (Indonésie) remercie le Commissaire général de l'UNRWA pour son rapport et appelle l'attention sur la tâche accomplie par l'Office en faveur des 3 500 000 réfugiés palestiniens dans la Bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Depuis sa création, l'Office a joué un rôle fondamental pour la promotion du développement socio-économique et la réduction des tensions politiques dans l'ensemble de la région.

50. Or le rôle de l'UNRWA revêt une importance spéciale en cette phase critique du processus de paix. À cet égard, l'Indonésie se félicite de la signature du Mémoire de Wye qui est une étape vers l'accomplissement d'autres obligations et engagements nécessaires à la paix. L'Indonésie espère bien sincèrement que cet accord aplanira le chemin vers la solution d'autres problèmes de fond afin qu'une solution juste et globale puisse être trouvée à la question de Palestine, conformément aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

51. En dépit de la grave pénurie de ressources à laquelle il est confronté, l'UNRWA a réussi à lancer de multiples projets qui sont essentiels au processus de paix et à la stabilité générale de la région et qui doivent donc bénéficier d'un financement suffisant.
52. L'Indonésie a toujours soutenu la cause palestinienne. Tout au long des années, elle a contribué avec ses moyens modestes à aider le peuple palestinien dans sa lutte pour une patrie indépendante. Il faut que les pays donateurs continuent d'aider les réfugiés palestiniens. En effet, un appui économique au nouvel État palestinien est essentiel pour que la paix et l'harmonie puissent enfin régner dans la région.
53. L'Indonésie soutient l'action importante de l'UNRWA, effectuée parfois dans des circonstances extrêmement difficiles, et espère que l'Office poursuivra sa tâche jusqu'à ce que le peuple palestinien récupère ses droits souverains et inaliénables.
54. M. Macedo (Mexique) prend de nouveau la présidence.
55. M. JILANI (Palestine), exerçant son droit de réponse, dit que l'approbation par le Gouvernement israélien du Mémoire de Wye était soumise à plusieurs conditions qui non seulement n'étaient pas prévues dans le Mémoire mais étaient même contraires à certaines de ses dispositions. D'autre part, on a tenté à plusieurs reprises, sous différents prétextes, de retarder la ratification du Mémoire malgré les demandes pressantes des parties. La Palestine continue d'espérer que les accords prévus dans le Mémoire seront mis en oeuvre rapidement et ponctuellement.
56. S'agissant du problème des réfugiés, Israël a de nouveau donné une interprétation erronée de l'histoire. En effet, le problème des réfugiés palestiniens est issu de la guerre et des tueries de civils palestiniens innocents. D'autre part, dans le préambule de la résolution en vertu de laquelle Israël a été admis au sein des Nations Unies, il est fait référence aux résolutions 181 et 194 aux termes desquelles Israël devaient s'engager à autoriser les réfugiés palestiniens à rentrer dans leurs foyers. Il s'agit non seulement d'un problème humanitaire mais aussi d'un problème politique. Il y a 5 millions de réfugiés palestiniens dispersés dans les pays voisins qui attendent que soit trouvée une solution après cinquante années d'injustice, d'éloignement de leur patrie et de conditions d'existence très difficiles.
57. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur les projets de résolution A/C.4/53/L.9 et L.10 et annonce que la Norvège et Chypre se sont jointes aux auteurs du projet de résolution A/C.4/53/L.10.
58. M. HANSEN (Commissaire général de l'UNRWA) exprime ses remerciements à tous ceux qui ont pris part au débat et à tous ceux qui ont compris, d'une part, la complexité de la situation dans laquelle l'UNRWA exerce son action et, d'autre part, les problèmes auxquels l'Office sera confronté à l'avenir pour maintenir les services de base qu'il assure aux réfugiés palestiniens. Le Commissaire général dit que tout ce que l'Office a réalisé jusqu'ici est en danger de disparition et que l'UNRWA est entièrement tributaire de la compréhension et du soutien de la communauté internationale.

59. En ce qui concerne les questions posées par la Norvège et le Bangladesh au sujet des accusations de corruption au sein de l'UNRWA, le Commissaire général dit que cette affaire est apparue lorsque le contrat de l'un des employés n'a pas été renouvelé et qu'il a été aussitôt procédé à une inspection interne car il était question d'accusations très graves. L'Office s'est également adressé à plusieurs pays connus pour leurs compétences en matière d'investigations et leur a demandé d'effectuer une enquête approfondie en vue d'éclaircir la situation. Or, les enquêteurs sont parvenus à la conclusion que les accusations de corruption étaient sans fondement.

60. Il n'est évidemment pas impossible qu'il existe des cas de corruption dans un organisme aussi vaste que l'UNRWA, qui brasse autant d'argent et dont les fonctionnaires sont relativement mal payés. Il y a lieu de faire preuve de vigilance et de prendre des mesures énergiques pour détecter tout problème éventuel et agir avec fermeté. Telle a été et continuera d'être l'attitude de l'Office puisque son bien le plus précieux est justement la confiance que lui font les pays donateurs et sa crédibilité vis-à-vis de ces pays pour ce qui est de la bonne gestion des ressources mises à la disposition des réfugiés par l'intermédiaire de l'Office. Celui-ci mettra tout en oeuvre pour que ce bien demeure intact.

61. Le Commissaire général exprime le désir de revoir tous les délégués à la Conférence pour les annonces de contribution qui aura lieu début décembre à New York. Il espère que tous seront animés de la même attitude compréhensive qui a marqué le présent débat et seront disposés à maintenir ou augmenter leurs contributions à l'UNRWA pour lui donner un budget que tous jugent raisonnable bien qu'il soit réduit au minimum. Il faut espérer que l'Office pourra ainsi continuer à assurer ses services dans un avenir immédiat et ne se verra pas contraint de réduire ses activités ni de décevoir les espoirs des réfugiés en un avenir meilleur.

62. Le PRÉSIDENT annonce que la Commission a ainsi terminé le débat général sur la question 83 de l'ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX

63. Le PRÉSIDENT suggère, ayant procédé préalablement à des consultations à ce sujet, que la Commission reprenne sa procédure traditionnelle de mettre aux voix lors de la même séance les projets de résolution relatifs aux deux points de l'ordre du jour relatifs au Moyen-Orient, à savoir les points 83 et 84, et annonce que le vote aura lieu le jeudi 19 novembre.

64. Il en est ainsi décidé.

65. S'agissant du point 84 de l'ordre du jour, le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le problème de la soumission tardive des documents qui, surtout en une période où les services de conférences font face à un volume de travail considérable, explique l'impossibilité de préparer à temps les versions dans toutes les langues. En conséquence, il propose à la Commission de suivre une procédure inhabituelle et, il faut l'espérer, exceptionnelle qui consisterait à examiner ledit point de l'ordre du jour et approuver les résolutions y afférentes en se référant seulement aux documents en anglais dans leur version non revue et qui permettrait d'achever les travaux dans les délais

stipulés par l'Assemblée générale. En l'absence d'objections, il supposera que la Commission souhaite approuver cette façon de procéder.

66. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 45.